



Libres ensemble
LA MARQUE AUTONOME

- Communiqué de presse -

**« Elaboration d'un nouveau contrat social » :
Véritable dialogue social ou poudre de
perlimpinpin ?**

A l'occasion de la présence du Secrétaire d'Etat, M. Olivier DUSSOPT lors de la séance plénière du CSFPT du 14 février 2018, l'UNSA par la voix d'Eric CONEIM a porté haut et fort son analyse de la situation suite à l'annonce gouvernementale de « lancer un chantier visant à élaborer un nouveau contrat social avec les agents publics ».

L'UNSA a démontré que la situation dépeinte au travers d'éléments de langage bien rodés, n'était pas aussi figée que ce que les membres du gouvernement laissent entendre.

Le statut est-il un carcan ?

L'UNSA a rappelé que la fonction publique territoriale, fonction publique de proximité, a dû s'adapter aux réformes territoriales successives. Depuis son existence (1983), le statut de la fonction publique a su évoluer pour permettre la mise en place des réformes politiques. L'UNSA fera entendre ses propositions pour une évolution du statut favorable à la fois aux agents territoriaux et aux usagers du service public.

Les fonctionnaires sont-ils tous traités pareil ?

L'UNSA a rappelé que des outils permettant de reconnaître la valeur professionnelle des agents existent déjà, au travers leur déroulement de carrière et de l'individualisation d'une part de leur rémunération. Mais leurs utilisations se heurtent plutôt à un défaut de management. Quant aux niveaux de rémunération, la composition des effectifs de la FPT (75% d'agents de cat. C) fait que 30% de ses agents gagnent moins de 1500 euros par mois (pour la même proportion pour la FPE, le montant est de 2000 euros),

Le recrutement des contractuels est-il complexe ?

L'UNSA a rappelé que le taux des contractuels employés par la fonction publique territoriale est le plus élevé des trois versants (25 %). L'UNSA est attachée au recrutement d'agents statutaires, qui permet la garantie de neutralité au regard des intérêts publics et du service rendu aux usagers.

Faut-il inciter les fonctionnaires à partir ?

L'UNSA a rappelé que le dispositif existe déjà et qu'il ne fonctionne pas, même dans les collectivités les mieux dotées financièrement ! Il ne correspond pas forcément aux attentes des employeurs territoriaux : face aux transferts réguliers de compétences, ils attendent de leurs agents la plus grande implication et souhaitent conserver dans leurs effectifs les meilleurs éléments. Cela va à l'encontre de la gestion prévisionnelle des effectifs... L'UNSA considère qu'il faut plutôt favoriser la mobilité inter-versants.

Le dialogue social est-il une contrainte ?

L'UNSA a rappelé que même qu'elle porte de propositions d'amélioration aux projets de textes soumis, les rendant plus lisibles pour les employeurs et les agents, ses amendements sont systématiquement rejetés par le gouvernement, ce qui interroge sur le respect des travaux des partenaires sociaux, qui vont pourtant dans le sens d'une meilleure efficacité !

L'UNSA considère que le gouvernement lance des annonces caricaturales et populistes, qui interviennent avant la fin des travaux de CAP 2022 qu'il a pourtant lui-même organisées. Poudre de perlimpinpin ou véritables négociations, chacun jugera dans quelques mois !

14/02/2018

Contacts : Eric CONEIM – 06 13 41 74 15 / Sophie Huneau – 07 52 60 78 18